



Rapport portant sur la Politique énergie-Climat (POLLEC) mise en place sur le territoire d'Aiseau-Presles dans le cadre du subside POLLEC RH-22



1 Préambule

La **Convention des Maires** est une initiative européenne. Elle rassemble les collectivités locales et régionales, majoritairement européennes, désireuses de lutter contre le changement climatique et de mettre en œuvre des politiques énergétiques durables. Par la signature de cette convention, elles s'engagent à :

- Réduire de **55%** les émissions de **CO₂** sur leur territoire à l'horizon 2030 grâce notamment à une meilleure efficacité énergétique et à un recours accru aux énergies renouvelables
- **Adapter** leur territoire aux impacts du **changement climatique**
- Permettre aux citoyens d'accéder à une **énergie sûre, durable et abordable**

A cette fin, elles doivent :

- Réaliser un inventaire des émissions
- Evaluer la vulnérabilité de leur territoire au changement climatique
- Elaborer un plan d'action en faveur de l'énergie et du climat (**PAEDC**) incluant des mesures d'atténuation du changement climatique et d'adaptation à ses impacts
- Produire tous les **4 ans** un rapport de monitoring complet avec la mise à jour des données de l'inventaire des émissions à la **Convention des Maires Europe**
- Produire tous les **2 ans** un rapport de monitoring léger avec la mise à jour des actions
- Produire **chaque année** un rapport d'activité sur le Guichet des pouvoirs locaux et mettre à jour les outils mis à disposition par la Région wallonne (RW)
- Produire un contenu synthétique à destination des élus et des citoyens (Objet du présent rapport)

POLLEC (Politique Locale en faveur de l'Énergie durable et du Climat) est une campagne financée par la Région wallonne visant à inciter et soutenir les communes à intégrer de manière volontaire la Convention des Maires. Elle fournit par ailleurs aux communes des outils permettant de remplir les exigences de l'Europe ainsi que des bilans d'émissions territoriaux.

2 Historique

La commune d'Aiseau-Presles a signé la Convention des Maires le **14 juin 2018** et a renouvelé ses engagements le **25 septembre 2023**

Depuis 2021, la commune d'Aiseau-Presles a répondu à **deux appels à projets « POLLEC »** (de la Région wallonne visant le financement d'un coordinateur POLLEC). L'engagement d'une coordinatrice POLLEC est effectif depuis avril 2021.

Le **PAEDC** a été approuvé par le Conseil communal en 2021 permettant ainsi de mettre en place une stratégie énergie-climat sur le territoire communal par le biais d'actions d'atténuation (réduire l'empreinte carbone), d'actions d'adaptation (être plus résilient face aux phénomènes climatiques) et d'actions limitant la précarité énergétique.

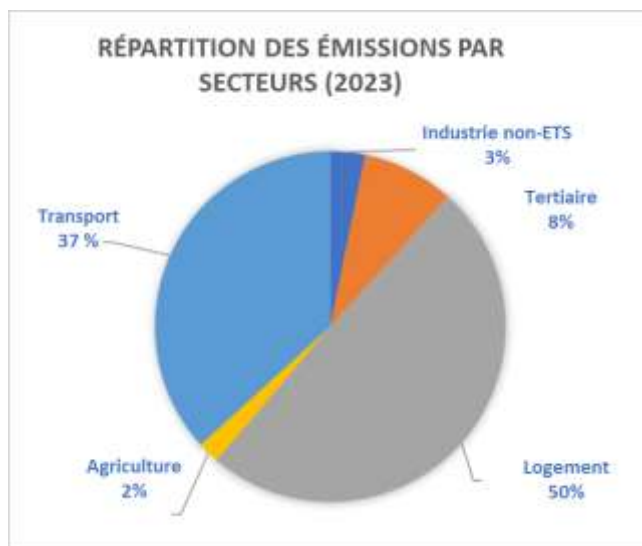
Les secteurs clés : logement, tertiaire, les industries non reprises dans les accords de branche, le transport et agriculture.

L'**objectif du PAEDC** de 2021 pour la Commune d'**Aiseau-Presles** est une diminution d'environ 28.000 tonnes de CO₂, **soit 57% des émissions de CO₂ de 2006 à l'horizon 2030**. En effet, en 2006, la commune comptabilisait près de 50.000 tonnes de CO₂

3 Monitoring des Emissions

Les données concernant le bilan des émissions sur le territoire communal proviennent de la Région wallonne (RW) et mentionnent **2006** comme étant **l'année de référence**. Les dernières données mises à disposition par la région concernent l'année **2023 (l'année de contrôle)**.

En 2023, les émissions en CO₂ s'élèvent à 32.607,0 tCO₂ eq sur l'ensemble du territoire communal. Elles se répartissent sur les industries non ETS (3%), le logement (50%), le tertiaire (8%), le transport (37%) et l'agriculture (2%).



Entre **2006 et 2023**, les émissions en CO₂ ont **diminué** globalement de **34 %** sur le territoire communal.

Comme le montre la figure ci-dessous, la plus belle progression en termes de réduction de l'empreinte carbone est le secteur des industries non ETS (-65%) par rapport à 2006. S'en suivent le tertiaire (-52%) et le logement (-39%).

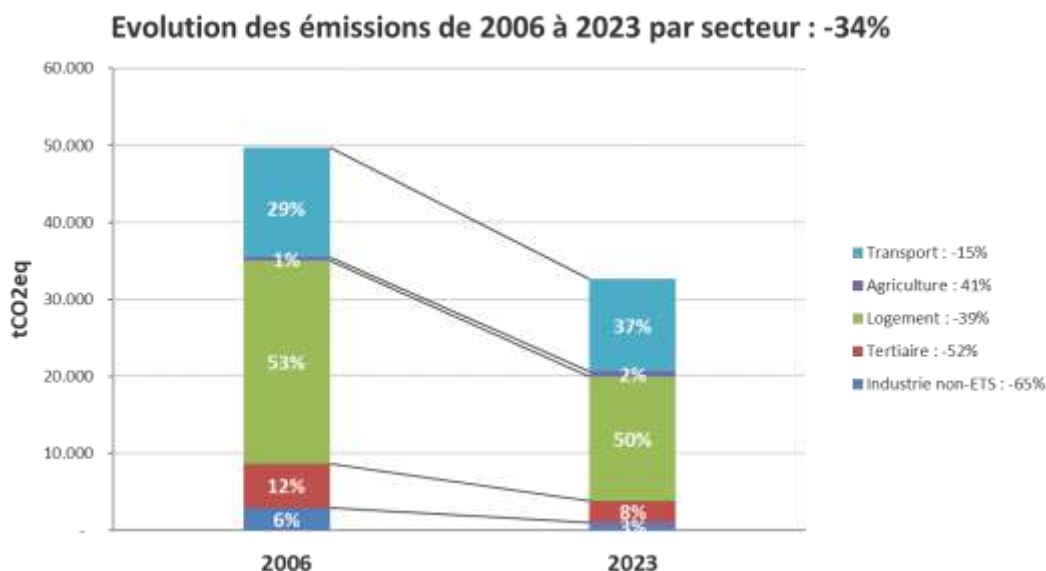


Tableau de bord	Objectif 2030 CdM	Objectif 2030 PAEDC	Atteint en 2023	Solde à réaliser entre 2023 et 2030	Planifié à travers les fiches actions
Evolution des émissions par rapport à 2006 (tCO2eq)	-27.311	-31.739	-17.048	-14.690	-14.686
	-55%	-64%	-34%	-30%	-30%

Le solde d'action à réaliser entre 2023 et 2030 est de - 30%, soit 14.690 Tonnes de CO₂

Les tonnes de CO₂ épargnées sont calculées de cette manière :

Consommation d'énergie finale (KWh, m³ de gaz, litre de mazout) X facteur d'émission

NB : Le facteur d'émission est une constante imposée par l'AWAC dans le cadre de POLLEC. Elle est susceptible de changer chaque année et impacter fortement les valeurs d'une année à l'autre.

4 Actions suivies en 2025 -2026 par la coordinatrice POLLEC

4.1 Sensibilisation

- **Semaine Européenne de la mobilité** (organisation et coordination) :

Le défi, organisé chaque année par le SPW, vise à sensibiliser les citoyens à la mobilité douce. Lors de sa première participation, la commune d'Aiseau-Presles a remporté un vélo électrique. Pour sa deuxième année, elle a été récompensée par le **prix « coup de cœur »** (une **trottinette électrique**), en reconnaissance de son engagement remarquable et de ses initiatives originales.



- **Journée énergie, environnement et climat** (organisation et coordination) :

Depuis quatre années, une journée est organisée par la coordinatrice POLLEC et le service environnement, en collaboration avec d'autres services communaux, dans le but de regrouper plusieurs acteurs liés à l'énergie, au climat, à l'environnement et au circuit court.

En 2025, un pôle « énergie » a été développé et enrichi par la présence de nombreux fournisseurs de **batteries domestiques intelligentes** ainsi que de **l'ASBL Beprosomer**, venant compléter les thématiques déjà proposées les années précédentes.



travers

notamment : le CPAS et son pôle énergie, guichets wallons de l'énergie, ORES, rénov'énergie, l'administration communale et son service énergie, l'expo-jeu sur l'énergie de l'ASBL Environnement et Découvertes, des achats groupés. Des stands spécifiques ont également abordé des sujets tels que la caméra thermique et la certification PEB.

Comme chaque année, la **thématique de l'énergie** a été largement représentée à divers stands d'information et d'animation,

- **Défi génération zéro watt 2025-2026** (suivi et support technique) :

Après l'école de **Presles, Pont de Loup et Roselies**, l'école **d'Aiseau-Centre** a décidé de participer au Défi Génération Zéro Watt !

Pour rappel, le défi **Génération Zéro Watt** est un projet éducatif wallon pour écoles primaires visant à réduire la consommation d'énergie des bâtiments (éclairage, chauffage) entre octobre et mars.

La classe de 5^{ème} année primaire de l'école communale d'**Aiseau-centre** a œuvré pour réduire ses consommations d'énergie avec une réduction de 22 % de sa consommation électrique, soit l'équivalent de **1757 kWh** entre le **27/11/25** et le **31/03/26**.



- **Les « Rendez-vous en terre agricole »** (organisation et suivi)

La Commune d'Aiseau-Presles a introduit une candidature auprès de la Province de Hainaut – Hainaut Développement dans le cadre des « Rendez-vous en terre agricole », une initiative visant à renforcer les liens entre le monde agricole et les citoyens, tout en valorisant les circuits courts.



Dans ce cadre, trois exploitations agricoles ont accepté d'ouvrir leurs portes au public selon le programme suivant :

- **Ferme de l'Étoile** « Du grain au pain » ; (18/05/26)
- **Ferme Marcadieu** « La traite au fil du temps » ; (19/05/26)
- **Élevage de Presles** : « Transformation du lait » ; (21/05/26)

- **Soutien à l'amélioration énergétique à destination des PME** (partenariat avec Corenove)

L'idée était de proposer un soutien spécifique aux PME du territoire par un accompagnement personnalisé et spécifique dans l'amélioration énergétique des bâtiments avec simulation financière.



- **Projets capsules vidéo POLLEC :**

Depuis 2023, plusieurs coordinateurs communaux ont collaboré pour produire des capsules vidéo de sensibilisation. Le projet consiste à créer des capsules vidéo de 10 secondes sur le thème de l'énergie et du climat qui sont diffusées chaque mois sur la page Facebook de la commune et sur son site internet.



Chaque coordinateur choisit un thème et développe une vidéo par l'outil « Canva ». Depuis le lancement du projet, un total de **36 capsules vidéo ont été réalisées au total**.

Les thèmes abordés en 2025-2026 :

- Réduire votre consommation d'énergie
- Qu'est-ce que le PAEDC ?

- L'air
- Les panneaux photovoltaïques
- Argent neutre en carbone
- Les ampoules
- L'effet de serre
- L'entretien de sa chaudière
- Les cours d'eau
- Emballages réutilisables
- Guichets de l'énergie
- Zéro déchet

Plus d'infos : <https://www.aiseau-presles.be/ma-commune/services-communaux/pollec/capsules-video>

- **Campagne Maîtrise du feu 2025**

La commune d'Aiseau-Presles adhère à la campagne la « Maîtrise du feu » (Valbiom) depuis 2021 et en est « Ambassadrice ». Cette adhésion est gratuite et permet d'obtenir du matériel de sensibilisation (des publications Facebook sponsorisées et des livrets papier) sur les bonnes pratiques et la bonne utilisation du chauffage au bois.



4.2 Projets liés à l'atténuation des émissions de CO₂

- **Subside européen EUCF-Life :**

La commune d'Aiseau-Presles a bénéficié d'un **subside de 60.000 €** (taux de financement de 100 %), destiné à la réalisation d'une étude de faisabilité ainsi qu'à la mise en place d'une **communauté d'énergie citoyenne** basée sur des **sources d'énergie renouvelable**.



Cette étude a été menée en 2025 par IDETA/CENEO. Le suivi technique du projet a, quant à lui, été assuré en collaboration avec la conseillère en énergie communale.

La Commune produit déjà de l'énergie verte (chaleur et électricité) grâce à une **unité de biométhanisation** et au **projet NEOVIA** (panneaux photovoltaïques). Mais toute cette électricité n'est pas utilisée sur place. L'étude s'est d'abord concentrée sur un groupe de base (la commune, le CPAS et la RCA), puis a examiné si le projet pouvait s'agrandir.

Résultat : avec ce groupe de départ, environ 42 % des besoins en électricité pourraient être couverts localement, et environ 25 % de l'électricité produite serait directement consommée par les membres.

L'étude montre aussi qu'on pourrait aller plus loin en ajoutant des entreprises, des habitants, plus de panneaux solaires, et peut-être même une éolienne.

Enfin, produire et utiliser de l'électricité verte locale permet de réduire fortement les émissions de CO₂ : environ **57 % de moins que l'électricité classique du réseau**. Cela représenterait une économie d'environ **10,65 tonnes de CO₂**.

Un suivi administratif des suites données à cette étude doit être réalisé en août 2026 auprès de EUCF.

- **Unité de biométhanisation communale - Etude d'optimisation:**

L'unité de biométhanisation, en service depuis 2015, vieillit et connaît des pannes qui empêchent de valoriser correctement l'énergie produite. Cette situation entraîne des pertes d'énergie renouvelable et une dépendance

accrue aux énergies fossiles, ce qui va à l'encontre des objectifs climatiques de la commune et freine ses projets énergétiques.

L'étude a été menée par l'ASBL Valbiom et a eu pour but de faire un audit complet pour évaluer les performances, identifier les améliorations possibles et proposer un plan d'action.

Ce plan d'action a été réceptionné et est actuellement en cours d'analyse en interne. Il met en avant différentes pistes en matière de maintenance et d'optimisation opérationnelle.

- **Unité de biométhanisation- suivi administratif quotidien**

La commune d'Aiseau-Presles exploite sa propre unité de biométhanisation comme mentionné ci-dessus. Différentes tâches quotidiennes, nécessaires à son fonctionnement, sont incluses dans les missions de la coordinatrice POLLEC afin d'assurer son bon fonctionnement de l'unité :

- Support administratif dans la gestion de l'unité de biométhanisation (gestion des données, marchés publics, conformité réglementaire, vente des certificats verts, bons de commande, rapports, ...)

- **Achat groupés - Wikipower** (organisation et coordination)

Aiseau-Presles organise des marchés publics afin de désigner une société susceptible d'organiser des achats groupés d'énergie. Wikipower a été désigné afin de proposer aux citoyens des achats groupés **d'électricité verte**, de panneaux solaires photovoltaïques et d'isolants permettant une économie financière aux citoyens et une économie de CO₂ de par l'origine de l'électricité « verte ». En novembre 2025, un nouveau **marché de service** a été lancé pour une durée de **4 ans**.

Année	Nbre participation	de nombre souscriptions	TCO2 épargnées
2023	183	82	37.6
2024	171	86	36
2025	105	47	26

Plus d'infos : <https://aiseau-presles.wikipower.be/>

- **Plateforme d'aide à la rénovation des habitations – Rénov'énergie (2021-2026)**

La commune d'Aiseau-Presles et la Ville de Fleurus se sont associées pour désigner la société Corenove par marché public afin de proposer un service d'accompagnement personnalisé au citoyen dans la rénovation énergétique des logements.

Deux réunions de présentation des services aux citoyens par an sont organisées. Un total de **83 ménages** se sont inscrits dans la démarche pour une économie estimée à 1.2 TCO₂/an par ménage pour un montant estimé en moyenne à 22.700 €/ménage.



Plus d'infos : <https://corenove.be/interesse/>

➔ Les résultats définitifs de l'action seront rendus en août 2026.

- **Primes communales** (suivi administratif)

La commune d'Aiseau-Presles a instauré deux types de prime :

- **Prime communale à l'audit énergétique** des logements des citoyens dans le but de les aider à franchir le pas et de rénover en évitant les effets *lock in* et par ordre de priorité. Le règlement date de 2016 et le montant de la prime s'élève à maximum 60 €/ménage. **1 demande** de prime a été octroyée en 2025.
- **Prime communale des logements privés** instaurée en mars 2022. Cette prime correspond à 10 % du montant des primes régionales pour l'isolation des murs, des toitures et le remplacement des menuiseries extérieures. Ce montant est plafonné à 500 € par an par bâtiment. Un total de **7 demandes** de primes ont été sollicitées et octroyées **en 2025 et 1 en 2026**.



Depuis le mois de mars 2026, les crédits budgétaires alloués à ces primes ne sont plus disponibles.

N.B. : Ces primes étant conditionnées aux primes régionales, les émissions de CO₂ épargnées par ses mesures se trouvent dans le bilan territorial établi par la Région wallonne. L'inconvénient réside dans le fait que le dernier bilan exploitable date de 2023.

- **Prêt de la caméra thermographique** (suivi technique et proposition de sensibilisation)

Fin octobre 2023, la coordinatrice POLLEC a proposé d'acheter une caméra thermographique et créé une procédure d'utilisation dans l'objectif de la mettre à disposition du citoyen afin d'identifier les déperditions énergétiques des logements. Cette caméra entre également dans un processus de prise de conscience et de sensibilisation. La caméra est disponible en prêt uniquement durant la période hivernale (novembre à mars). Elle a fait l'objet de **3 prêts sur la période de novembre 2025 à mars 2026**.

Plus d'infos :

<https://www.aiseau-presles.be/ma-commune/services-communaux/pollec/empruntez-une-camera-thermographique>



- **Suivi de la gestion de la borne de recharge pour véhicules électriques** (suivi administratif et technique)

La commune d'Aiseau-Presles est propriétaire d'une borne de recharge semi-rapide de 50kW depuis avril 2022. Les économies de CO₂ sont reprises dans le tableau ci-dessous :

Année	Consommation (MWh)	nombre de sessions	KM évités	TCO2 épargnées/an
2022 (6 mois)	6	186	33.461	6
2023	19	571	111.363	20
2024	13.5	458	79.228	14
2025	26.41	550	85.444	15

La gestion administrative et la maintenance de la borne fait l'objet d'un suivi trimestriel et annuel.

Un prestataire est désigné pour la maintenance et la télégestion de la borne communale

- **Plan EZ-Borne et Cartographie du territoire**

En 2022, la Commune d'Aiseau-Presles a adhéré au programme de cartographie et d'accompagnement des communes dans le déploiement des bornes de recharge électrique initié dans le cadre du Plan de relance de la Wallonie (EZBorne).

Le plan « EZ borne » permettra, à terme, à la Commune d'Aiseau-Presles de disposer de **4 bornes de recharge pour véhicules électriques** sur son territoire sans être impactée par la gestion de ces bornes (maintenance, gestion au quotidien, assurance, vandalisme,...).



La société **Electric Mobility Infrastructure Belgium** a été désignée officiellement le **10 avril 2026** comme concessionnaire pour l'installation, l'entretien et l'exploitation d'une infrastructure de recharge pour véhicules électriques dans le cadre du Plan Bornes wallon, et ce pour une durée de 12 ans.

4.3 Projets liés à l'adaptation au changement climatique

- **Subvention AP4 : Végétalisation à l'échelle d'un quartier:**

Dans le cadre du Plan de Relance pour la Wallonie, le Gouvernement a décidé de lancer des appels à projets destinés à la création d'espaces verts dans le contexte d'adaptation à la crise climatique.

Aiseau-Presles a candidaté en 2024 et est lauréate pour la déminéralisation et la **végétalisation du quartier Menonry (subside de 125.915,7 €)**.

Une procédure de marché de services a désigné le bureau d'études « Les clés du jardin » lequel a proposé un avant-projet qui a été validé par le comité d'accompagnement de la Région Wallonne, le Collège communal et présenté aux citoyens **le 09 avril 2026**.

Le cahier des charges relatif au marché de travaux est au stade de la mise en concurrence. Le début des travaux serait estimé à la fin **du 1^{er} trimestre 2027**.



- **Subvention AP3 Maillage vert et bleu - Aménagement des prés Burniaux (environnement/POLLEC)**

Dans le cadre du Plan de Relance pour la Wallonie, le Gouvernement a décidé de lancer des appels à projets destinés à la création d'espaces verts dans le contexte d'adaptation à la crise climatique. Aiseau-Presles a reçu un subside de **456.266,80 €** avec un taux de subvention de **88%** l'appel à projets « *Maillage vert et bleu* en milieu rural.

L'avant-projet a été présenté au public **en juin 2025** et validé par le pouvoir subsidiant. La procédure de marché public relative aux marchés de travaux est en cours. Le **début des travaux** serait estimé en **septembre 2026**.



- **Etudes PGRI (Plan de Gestion des Risques d'Inondations)** (support administratif)

Afin de rendre le territoire plus résilient face aux futurs risques d'inondations, le Gouvernement wallon a octroyé **deux subsides par droit de tirage** à chaque commune pour mettre en œuvre ou renforcer la mise en œuvre de projets de gestion des risques d'inondation. La Commune d'Aiseau-Presles s'est donc vue accordée un **montant total de 260.300,84€** (86.300,84€ + 174.000,00€).



12 fiches projets ont été proposées pour couvrir ce subside :

- 2 fiches concernent l'achat de matériel - **déjà mises en œuvre**
- 4 fiches concernent des études - **déjà mises en œuvre**
- 6 fiches concernent des aménagements, parmi lesquelles :
 - Fiches relatives à l'obturation du puits proche de la rue Lambot - **réalisée en 2025**
 - Fiche d'aménagement du ruisseau du Panama - **en cours d'étude**

- **Transmission du projet communal POLLEC vers la région et l'Europe** (condition obligatoire à l'octroi du subside)
 - Au niveau régional : analyser le bilan et fournir le fichier .xls «outil POLLEC»
 - Au niveau européen : mettre à jour les émissions sur le site européen « My Covenant ».

5 Projets suivis par d'autres agents ou acteurs, contribuant directement à la dynamique POLLEC et à la mise en œuvre du Plan d'Action (PAEDC)

- **Rénovation énergétique du salon communal Dins les Courtis** (Energie/travaux)

Le salon communal (salle de fêtes) a été rénové il y a plus de 30 ans et reste un bâtiment prioritaire au niveau du cadastre énergétique. Le dossier a reçu une **subvention** dans le cadre du PRR (plan de relance de la Wallonie : réaliser des rénovations énergétiques du bâti) de **972.900 €**.
D'après le dossier, les travaux d'amélioration énergétique permettaient d'économiser **environ 37 T de CO₂ par an**.
Le salon communal a fait l'objet d'un avant-projet et d'un marché public de travaux. Dans le cadre de ce marché, les offres de prix reçues représentent une différence importante avec l'estimation. Par conséquent, le Collège communal a décidé de renoncer au marché de travaux et de **revoir le projet sous une autre forme**.

- **Remplacement éclairage public – e-lumin** (Travaux)

Dans le cadre de l'Obligation de Service Public (OSP), le GRD (Gestionnaire de Réseau de Distribution) ORES est tenu de convertir l'ensemble du parc d'éclairage public au LED. Le résultat attendu est une économie d'énergie de 65% de 2020 à 2030.



L'OSP concerne uniquement l'éclairage public. Ne concerne donc pas l'éclairage privatif de la Commune d'Aiseau-Presles (celui qui est derrière un compteur d'un bâtiment ou qui n'est pas géré par les GRD).
Les travaux de remplacement de l'éclairage public par de l'éclairage LED ont débuté en 2017 et devraient se terminer en 2030.
La rénovation complète du parc a été estimée à **133T CO₂/an (546 MWh)** dans le PAEDC. Actuellement, **78.4 % du parc** (site ORES) a été rénové soit une économie de **90.97 TCO₂ /an**

Plus d'info : <https://www.ores.be/eclairage-public-de-ma-commune>

- **Rénovation énergétique de la maison de la cohésion sociale** (Energie/travaux)

Le bâtiment a été acheté en 2023 en vue créer un pôle social. Il nécessite une réhabilitation et une rénovation complète. Un marché de travaux a été lancé en vue de rénover le bâtiment énergétiquement. Les travaux sont en cours de réalisation.

Un auteur de projet a été désigné en 2024 et a reçu comme consigne d'atteindre une consommation finale de 80kWh/m².an et de prévoir des installations de chauffage décarbonées. Le projet comprend, entre-autre, l'isolation de l'enveloppe du bâtiment, la ventilation hygiénique, l'éclairage LED, les installations de chauffage (pompe à chaleur) et le placement de panneaux photovoltaïques pour couvrir les besoins électriques.

D'après l'audit énergétique qui a établi ses calculs sur un projet légèrement différent (une chaudière biomasse à la place d'une PAC) l'économie de CO₂ est estimée à **9,7 tonnes (-96% par rapport à la consommation théorique calculée pour une occupation similaire)**.

- **Placement de panneaux photovoltaïque sur les bâtiments communaux** (Energie/travaux)

Les communes bénéficient d'un accompagnement tout au long des différentes étapes. L'Intercommunale IGRETEC collabore avec NEOVIA, dont la mission est de soutenir les communes dans la mise en œuvre et le financement de moyens de production d'énergie renouvelable, comme les panneaux photovoltaïques pour Aiseau-Presles.



Des études ont été menées pour équiper 7 bâtiments (5 écoles, salle « la Papinière » et le Centre Culturel).

À ce jour, l'ensemble des bâtiments est opérationnel.

Quant au dernier bâtiment, l'École d'Aiseau-Centre, il a été écarté du projet en raison de la présence d'amiante dans sa toiture. Les panneaux de l'école (30kWc) seront placés sur le hall de voirie du site communal.

La **production estimée en tenant compte des 7 bâtiments retenus** est de **132 à 136 MWh/an** estimés dans le PAEDC.

Les tonnes de CO₂ eq évitées estimées **sont de 30 TCO₂/an**

- **La réalisation de la comptabilité et du cadastre énergétique du patrimoine communal** (Energie)

La comptabilité et le cadastre sont réalisés et suivis depuis 2006 par la conseillère en énergie.

- **Contrôle de la PEB (Performance Énergétique des Bâtiments)** (Energie)

Il s'agit de l'amélioration du secteur du logement par le contrôle de la PEB lors de l'introduction des demandes de permis d'urbanisme. Le contrôle est effectué depuis 2010 sur la commune d'Aiseau-Presles.

- **Séance d'infos et ateliers écowatcher** (CPAS/Inersambre)

Projet est organisé par L'Asbl Régie des Quartiers « **Inersambre** » (Organisme de Logement à finalité sociale agréé par le Gouvernement wallon) en partenariat avec **Empreintes ASBL** qui vise à permettre aux ménages de participer à des réunions pour analyser leurs consommations énergétiques, partager leurs astuces, ... Le projet est renouvelé tous les ans.



- **SDC/GCU (urbanisme)**

- **Guide communal d'urbanisme (GCU)** :

Lié au SDC, le GCU traduit la ligne de conduite que s'est fixée la commune d'Aiseau-Presles en matière d'aménagement du territoire. Il définit les prescriptions relatives aux éléments bâtis et non bâtis dans les espaces publics et privés.

Il indique entre autres des points liés à l'énergie, l'environnement et l'adaptation au climat :

- les plantations ;
- les mesures de lutte contre l'imperméabilisation du sol ;
- les caractéristiques des constructions,
- ...

Actuellement, le projet est mis en standby dans l'attente du SDC (Schéma de développement communal).

- **Schéma de développement communal (SDC) :**

Il s'agit d'un document écrit accompagné de cartes qui permet aux autorités communales d'orienter et de programmer l'aménagement futur de l'entité. Il tient compte des potentialités et contraintes rencontrées sur le territoire communal ainsi que des aspirations de la population.

L'objectif étant de décliner l'objectif de **Zéro Artificialisation Nette (ZAN) d'ici 2050** et **réduire l'étalement urbain**.

Les phases principales de réalisation du SDC comprennent :

- l'analyse contextuelle (état des lieux/diagnostic du territoire),
- l'élaboration de l'avant-projet,
- l'évaluation environnementale (RIE),
- l'enquête publique,
- l'adaptation et l'adoption définitive

Le bureau DR(EA)²M est désigné pour la mission par marché public depuis décembre 2023

Etat d'avancement :

La première phase consistant en l'analyse contextuelle est terminée et approuvée par le Collège communal et le COMAC.

La seconde phase est actuellement en cours de réalisation.

- **Stratégie de rénovation immobilière** (Energie)

La commune d'Aiseau-Presles vient de signer une convention In house avec l'intercommunale IGRETEC afin d'élaborer sa stratégie immobilière globale qui consiste à prioriser les bâtiments à rénover afin de décarboner le patrimoine public.

- **Ecoteam** (environnement)

Il s'agit de sensibiliser les agents communaux au zéro déchet, aux économies d'énergie et à la mobilité douce. En 2025-2026, Une action sur la sensibilisation au gaspillage alimentaire a été réalisée.